



La formation experte des soins à domicile



# GUIDE DES FORMATIONS 2018

Sessions Picardie

## Comment vous inscrire ?

**Une voie obligatoire :** le bulletin d'inscription que vous remplissez et renvoyez par La Poste, quelle que soit la(les) formation(s) que vous avez choisie(s).

Ensuite, votre contact, Stéphanie Schohn, s'occupe directement, pour vous, de la prise en charge financière de votre formation tant par l'Agence nationale du développement professionnel continu (ANDPC) que par le Fonds interprofessionnel de formation des professionnels libéraux (Fif-Pl).



Vous pouvez vous préinscrire sur le site de l'Agence nationale du DPC ou celui de l'AFCOPIIL. Votre inscription sera validée dès lors que vous aurez retourné le bulletin d'inscription qui vous aura été transmis accompagné du chèque de caution.

### De quel budget je dispose ?

Via l'ANDPC, le montant dont vous disposez est de 33,76€ / heure (plafond de 14 heures dont 7 h maximum en non présentiel).

Via le Fif-Pl, vous disposez d'un budget de 1400€ pour effectuer vos formations en 2018. Si vous faites plusieurs formations en 2018, vous pouvez connaître le budget restant en allant sur votre compte Fif-Pl : [fifpl.fr](http://fifpl.fr).

### Serais-je indemnisé ?

Pour être indemnisé, votre formation doit être enregistrée sur le site de l'ANDPC. Le montant de votre indemnisation apparaîtra au moment de votre inscription.

Pour les inscriptions Fif-Pl, vous ne serez pas indemnisé mais bénéficierez d'un crédit d'impôt.

**Dans ce cadre, les formations sont gratuites. Au-delà, vous pouvez les autofinancer et les déduire de vos frais professionnels.**

## Dans quel cas puis-je bénéficier du crédit d'impôt ?

Si vous ne pouvez pas bénéficier d'une indemnisation pour perte de ressources, soit que vous avez consommé votre forfait DPC ou que la formation qui vous intéresse ne soit pas inscrite sur le site de l'ANDPC, toutes les formations de ce catalogue vous donnent droit au crédit d'impôt pour la formation des chefs d'entreprise, ceci afin de compenser la perte d'activité durant la formation. Ce crédit est égal au nombre d'heures effectives de formation X Smic horaire dans la limite de 40 heures par année civile. Vous devrez ensuite reporter ce montant sur la **déclaration 2042-C**. En outre, les frais engagés pour suivre une formation (frais de déplacement ou d'hébergement) peuvent être imputés en frais professionnels.

## Une question, un renseignement ?

Contactez l'AFCOPIIL par email ou téléphone. En cas de doute, n'hésitez pas.  
Composez le **01 47 42 94 13** choix "formation" ou le **06 70 58 24 00**.  
Email : [afcopil@fni.fr](mailto:afcopil@fni.fr)

## Pourquoi choisir l'AFCOPIIL ?

### Une assurance de qualité

L'AFCOPIIL vous propose **des programmes de formation continue de qualité** animés par des formateurs sélectionnés pour leurs **expertises et compétences** dans les domaines proposés, mais aussi pour leurs qualités de pédagogues. Les formateurs AFCOPIIL bénéficient régulièrement de formations de formateur afin de perfectionner leurs connaissances et leurs compétences, et d'analyser leurs propres pratiques pédagogiques.

**L'AFCOPIIL est engagée dans l'inscription au Datadock, organisme de référencement des organismes de formation (OF), gage de respect des exigences de qualité.**

### Cette qualité, c'est vous qui en parlez le mieux

Toutes les formations et les formateurs de l'AFCOPIIL sont évalués par vous, lors de chacune de vos participations, ce qui nous permet d'affirmer que chaque année vous êtes de plus en plus nombreux à apprécier le niveau de qualité de nos formations.

### Un cadre agréable et convivial

Parce qu'il est important de conjuguer convivialité et quiétude avec perfectionnement des connaissances et actualisation des compétences, l'AFCOPIIL sélectionne avec soin les hôtels qui offrent qualité d'accueil et de restauration. L'AFCOPIIL veille à toujours vous accueillir dans un cadre agréable et vous offre café d'accueil, collations et déjeuner. Les pauses deviennent de véritables lieux d'échanges et de partages.

### Une proximité sur vos territoires

L'AFCOPIIL va à la rencontre des infirmiers au plus près de leur lieu d'exercice pour que la distance ne soit pas un frein pour accéder à la formation continue.



## Un numéro d'appel dédié

Pour toutes vos questions, vous pouvez joindre un interlocuteur au **01 47 42 94 13** et ainsi obtenir des éclaircissements pour toutes vos démarches. Stéphanie Schohn est la spécialiste pour l'AFCOPIIL de l'organisation des formations mais aussi des questions financières et des démarches administratives en lien avec l'Agence nationale du DPC et le Fif-Pl.

Vous pouvez la contacter par email à l'adresse [afcopil@fni.fr](mailto:afcopil@fni.fr)

## La nomenclature générale des actes professionnels (NGAP): optimiser vos cotations des soins infirmiers

2j / 20 participants

Prise en charge Fif-Pl  
Financement personnel (400 € TTC)

### Objectifs

- > Connaître la cotation des actes et des interventions.
- > Éviter les indus voire les pénalités et savoir argumenter les cotations appliquées auprès des caisses d'assurance maladie en cas de litige.
- > S'approprier les nouvelles dispositions de la nomenclature.
- > Optimiser sa facturation en fonction des situations de soins.
- > Sécuriser son exercice et sa facturation.

Septembre

11 & 12 → Laon (02)  
avec Anne Bouret

Octobre

9 & 10 → Beauvais (60)  
avec Anne Bouret



## Dossier de soins infirmiers et transmissions ciblées à domicile : outil de coordination

2j / 15 participants

Prise en charge Fif-Pl ou ANDPC  
Financement personnel (400 € TTC)  
Référence programme ANDPC :  
10741800004

### Objectifs

- > Savoir élaborer un dossier de soins infirmiers opérant pour améliorer la qualité et la sécurité des soins.
- > Assurer l'organisation, la planification et la traçabilité des soins.
- > Harmoniser l'écriture des transmissions sur des supports fiables, valides, pratiques pour une continuité et une coordination efficaces des interventions de soins et un échange d'information structurées entre les acteurs de santé impliqués dans le parcours de soins.
- > Sécuriser sa pratique.

Octobre

9 & 10 → Laon (02)  
avec Caroline Dewas

“

*Enfin je vais pouvoir mettre en œuvre un vrai dossier de soins dans mon cabinet. Avec mes collègues, nous avons réfléchi mais sans trouver un support pratique et lisible. Merci Caroline.*

(12)

”

# Démarche qualité et auto évaluation des pratiques professionnelles EPP : s'y engager pour labelliser votre cabinet

4 h / 40 participants

Prise en charge Fif-Pl ou ANDPC  
Financement personnel (100€ TTC)  
Référence programme ANDPC : 10741800006

## Objectifs

- > S'approprier la notion de "démarche qualité". La charte Qual'Idel est une démarche facilitante pour chaque cabinet infirmier, simple et concrète, qui portera sur les fondamentaux communs du métier, sans y ajouter de nouvelles contraintes. Cette charte innovante constitue en France le premier référentiel de pratiques infirmières en libéral.
- > Vous préparer à l'évaluation des pratiques professionnelles (EPP), obligation triennale imposée par la réforme du développement professionnel continu (DPC). La charte Qual'Idel vous permettra d'y répondre simplement par un système d'autoévaluation en ligne à un coût mutualisé.
- > Obtenir un label qualité pour votre cabinet quel que soit le nombre de professionnels qui le compose, dès la première autoévaluation.

Avril

26 → Laon (02)  
avec Marine Gano



# Le bilan de soins infirmiers (BSI) : s'emparer de l'outil

1j / 15 participants

Prise en charge Fif-Pl  
Financement personnel (200€ TTC)

## Objectifs

- > Connaître l'architecture générale du BSI et ses concepts fondamentaux.
- > Evaluer la situation et l'environnement du patient à partir d'outils et tests de référence.
- > Déterminer un plan de soins personnalisé qui mesure la charge en soins des interventions infirmières.
- > Repérer les critères de majorations de l'intensité de la charge en soins.
- > S'approprier la méthodologie de la hiérarchisation des soins.
- > Valoriser les soins relationnels et éducatifs.
- > Améliorer la visibilité des soins infirmiers et du rôle de coordination de l'infirmière dans le maintien à domicile des personnes dépendantes.



Mars

27 → Saint-Quentin (02)  
avec Sébastien Capdeville

Octobre

11 → Laon (02)  
avec Caroline Dewas

**Pour valider votre inscription, n'oubliez pas de joindre à ce bulletin :**

> la photocopie de votre attestation de versement de la cotisation obligatoire de formation continue Activité 2016 d'un montant de 97 € délivrée par l'Urssaf

[activité 2017 pour les formations se tenant après le 1<sup>er</sup> avril 2018]

> un chèque de caution de 400 € à l'ordre de l'Afcopil qui vous sera renvoyé après la formation et ne sera acquis qu'en cas de non-présentation à la formation sans raison majeure (hospitalisation...) ou d'annulation moins de 5 jours avant le 1<sup>er</sup> jour de la formation ou de budget formation atteint par le professionnel pour 2018.

**À retourner à AFCOPIL – 7 rue Godot de Mauroy – 75009 Paris**

Tél. 01 47 42 94 13 choix "4 formation"

N° SIRET : \_\_\_\_\_ N° Adeli : \_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_

Nom de naissance : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_\_ Département de naissance : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Ville : \_\_\_\_\_ Code postal : \_\_\_\_\_

Tél. fixe : \_\_\_\_\_ Tél. portable : \_\_\_\_\_

Mail : \_\_\_\_\_

## Identification de l'action de formation continue

Intitulé de la formation : \_\_\_\_\_

## Organisation du stage 2018

Date(s) du stage : \_\_\_\_\_

## Lieu de la formation

Ville : \_\_\_\_\_ Département : \_\_\_\_\_

Fait à \_\_\_\_\_ Le \_\_\_\_\_

Signature :